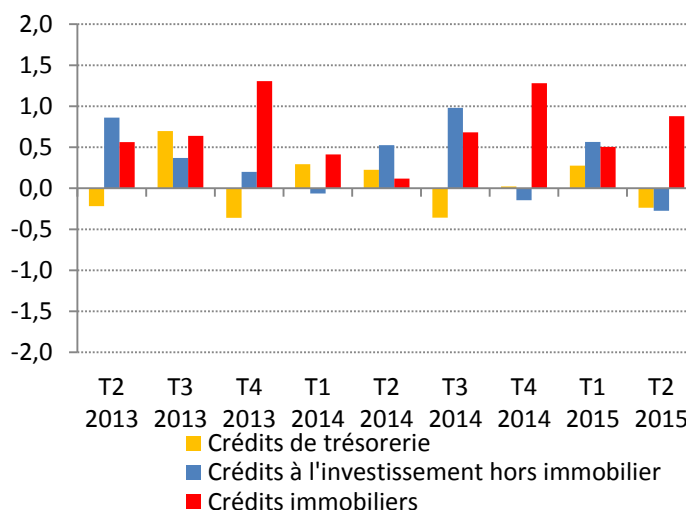


Financement des micro-entreprises France Juin 2015

Les crédits non immobiliers diminuent au deuxième trimestre 2015

Variation d'encours des crédits aux microentreprises

(milliards d'euros - cvs)



Note : La correction des variations saisonnières porte sur les crédits de trésorerie uniquement.

Crédits aux micro-entreprises : répartition par type de crédits

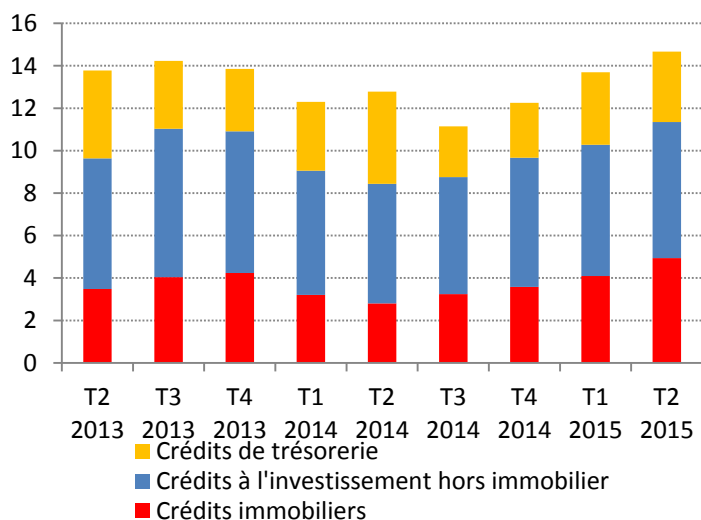
(Encours en milliards d'euros)

	Encours		Taux de croissance annuels	
	T2 2015	T4 2014	T1 2015	T2 2015
Micro-entreprises	236,9	2,4%	2,1%	1,8%
<i>crédits de trésorerie, affacturage inclus</i>	18,6	-1,3%	0,9%	-1,6%
<i>crédits à l'investissement hors immobilier</i>	111,0	-0,6%	1,8%	1,0%
<i>crédits immobiliers</i>	107,3	6,3%	2,6%	3,2%

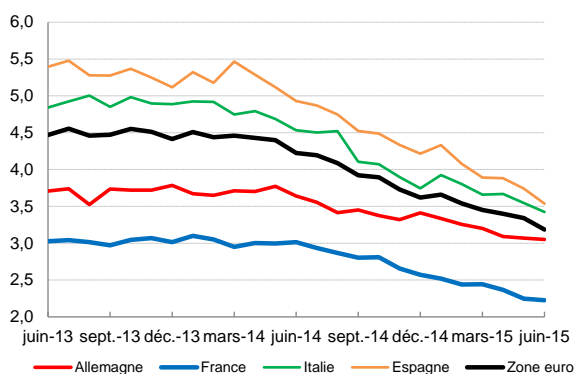
Source et réalisation : Direction générale des Statistiques

Crédits nouveaux aux micro-entreprises

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Zone euro : Taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source : Statistiques MIR - Réalisation : Direction générale des statistiques

Complément :

Dans cette enquête, les micro-entreprises, parfois également dénommées très petites entreprises -TPE-, sont caractérisées par les trois critères de la loi LME, ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros. À fin juin 2015, l'encours des crédits aux micro-entreprises s'élève à 236,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à fin juin 2014. La progression annuelle des crédits immobiliers (3,2 %) est plus rapide que celle des crédits à l'investissement hors immobilier (1,0 %). Corrigés des variations saisonnières, les encours de crédit hors immobilier diminuent de 0,5 milliard au 2^{ème} trimestre.

Cependant, au deuxième trimestre 2015, sur les 14,7 milliards d'euros de crédits nouveaux aux micro-entreprises (après 13,7 milliards le trimestre précédent, et 12,8 milliards au deuxième trimestre 2014) accordés par les établissements de crédit, près de la moitié sont des crédits à l'investissement hors immobilier.

Le taux d'intérêt moyen des crédits de montant unitaire inférieur à 250 000 euros accordés aux sociétés non financières, considéré comme représentatif des conditions faites aux micro-entreprises, a diminué en France. En juin 2015, il s'établit à 2,2 %, restant ainsi nettement inférieur à ceux généralement pratiqués dans le reste de la zone euro.

Les demandes d'abonnement aux Stat info peuvent être adressées à 2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr